

# le Noviodunois

LE BULLETIN MUNICIPAL DE NEUNG-SUR-BEUVRON • OCTOBRE 2021 • N°14



**Villes et Villages Fleuris**

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



LA COMMUNE

p.2

# L'edito du Maire  
# Nos réalisations

DU CÔTÉ DE...

p.4 à 5

# L'école  
# La Vie du Village

LES ASSOCIATIONS

p.18 à 19

# Nos clubs sportifs  
# Notre Comité des Fêtes



## Chères Noviodunoises, chers Noviodunois,

La situation sanitaire s'améliore avec la généralisation de la vaccination et le retour à une vie normale semble enfin se dessiner. Avec la mobilisation de nos professionnels de santé, la municipalité a réussi à mettre en place un centre de vaccination au cours des mois de mars et avril. Il a

ainsi été possible de vacciner deux cents personnes parmi les plus fragiles d'entre nous. Une nouvelle fois, je tiens à remercier les soignants, personnels municipaux et élus ainsi que Catherine et Michel André pour leur investissement et leur bienveillance auprès des Noviodunois lors des séances de vaccination.

Dans cette sortie de crise, c'est avec une grande fierté que nous avons pu voir l'ouverture d'un nouveau commerce en centre bourg : la boucherie-charcuterie « Le cochon sans rancune ». En parallèle l'implantation des entreprises GAVEAU (Peinture et Décoration) et CATON (Pompes Funèbres) ainsi que l'agrandissement du garage MELLOTT sur la zone de la Croûte sont autant de signaux positifs pour le développement économique de notre territoire.



Parmi les nombreux projets portés par l'équipe municipale, l'acquisition de l'ancienne épicerie Vival va nous permettre de repenser l'organisation du centre bourg en connectant la place Charles Quenet à la place de la Salle des Fêtes. Cet aménagement sera conduit avec l'appui du CAUE (Conseil en Architecte Urbanisme et Environnement) dans un souci d'embellissement et de sécurisation de la circulation piétonne.

La mise en service de la nouvelle station d'épuration est effective depuis le mois de mai et les différents tests et opérations de réception sont en cours de finalisation. Cet investissement majeur pour la commune permettra de

répondre aux exigences de qualité de l'eau rejetée dans le milieu naturel.

Après une rentrée scolaire mouvementée, avec la mobilisation des enseignants et des parents d'élèves, mon intervention auprès de la Directrice Académique a permis d'éviter la fermeture d'une classe de notre école, permettant de maintenir l'accueil de nos enfants dans des conditions favorables. L'école est un organe essentiel dans la vie de notre village et nous devons tout faire pour la préserver. Cet été, la toiture de la cantine a été totalement refaite à neuf et nous poursuivrons d'ici la fin de cette année les travaux à l'école maternelle avec la réfection du dortoir et l'isolation thermique des locaux.

Au cours des mois de novembre et décembre, l'aménagement paysager du pré de commune permettra de mettre en valeur l'entrée sud de notre village et offrira un nouveau parcours pédestre botanique valorisant la biodiversité. Les travaux de réhabilitation de la mairie débuteront également cet automne et donneront une nouvelle jeunesse à ce bâtiment remarquable de la commune tout en assurant sa pérennité structurelle.

À l'échelle de la communauté de communes, malgré un contexte financier très difficile, les élus mettent tout en œuvre pour attirer de nouveaux professionnels de santé sur le territoire : deux jeunes masseurs-kinésithérapeutes ont ainsi rejoint le cabinet médical de Dhuizon et pourront répondre aux besoins des habitants de toute la communauté de communes. Ils interviendront également à domicile et dans les EHPAD du territoire. Leur présence au pôle de santé de Neung-sur-Beuvron une journée par semaine est à l'étude.

Comme vous pouvez le constater, toute l'équipe municipale est mobilisée pour rendre notre village toujours plus attractif et offrir le meilleur cadre de vie possible à tous les Noviodunois.

**Guillaume GIOT**  
Maire de Neung-sur-Beuvron



Fleurissement estival

# Nos réalisations



## Cimetière

Les élus ont décidé de ne plus utiliser de produits chimiques et de réduire les émissions de CO2 dues au désherbage thermique. Afin de favoriser la gestion durable des espaces naturels, les agents communaux vont procéder à la végétalisation du cimetière, laissant place à la flore spontanée.

Changeons notre vision : les herbes spontanées sont le symbole de sols sains, sans produits toxiques et sans émissions de CO2.



## Vaccination Covid 19

Dès le début de la campagne de vaccination et alors que les créneaux étaient difficiles à trouver, la municipalité a mis en place un accompagnement des habitants éligibles à la vaccination à prendre leur RDV via Doctolib. Le déroulement sans faille de ce processus a permis à plus de 200 habitants d'être vaccinés en février et mars.

Dans un second temps, un centre de vaccination éphémère a été mis en place à la salle des fêtes. C'est ainsi 200 personnes de Neung et de la communauté de commune qui ont pu recevoir leur deux doses de vaccins.

Un grand merci au D<sup>r</sup> TOUCHAIN, à nos infirmières libérales, à Marielle LELAIT, Joelle ANDREOLETTI et au personnel administratif pour leur implication et la réussite de cette opération. Un bel exemple de solidarité et d'élan collectif.



## Manifestations Estivales

Quel plaisir de pouvoir se retrouver ensemble autour d'un concert en plein air le 12 juin avec Fred PEZET et sa Petite Boutique !!

Le 21 juin, place à la fête de la musique avec LES VILAINES CHOSES et les WATERFALLS. Quoi de mieux pour fêter l'été qu'une soirée placée sous le signe de la bonne humeur et du rock.



Les festivités du 14 juillet ont permis aux nombreux habitants de profiter d'un magnifique feu d'artifice et d'un bal populaire au cœur de notre village. Plus tôt dans la journée, c'était la traditionnelle revue des pompiers du centre de secours.



## Réfection de la RD 923

La réfection de l'enrobé de la rue Henri de Geoffre a été réalisée au cours de l'été. Ces travaux nécessaires pour la sécurité de la traversée du bourg permettent une meilleure sécurité pour la traversée du bourg mais également l'amélioration de la qualité de vie des riverains avec la disparition des nuisances sonores.



## Octobre Rose

Pour la première fois, Neung sur Beuvron s'associe à Octobre rose pour lutter contre le cancer du sein. Une randonnée pédestre rassemblant plus de 300 personnes a été organisée le 17 octobre dernier sous le parrainage du comité de jumelage. Les commerces sont également associés à cette manifestation avec la mise à disposition d'un kit de décoration des vitrines. Merci à tous les bénévoles pour leur implication. Une première édition qui en appelle d'autres.

## Station d'épuration

Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration sont finalisés et celle-ci est opérationnelle depuis le mois de mai. La démolition de l'ancienne station a été effectuée. Cet investissement majeur pour la commune permettra de rejeter vers le milieu naturel des eaux dépolluées. La municipalité organisera des visites de l'unité de traitement au cours de l'année 2022.



## Travaux clocher église

Chantier spectaculaire le 24 juin pour le remplacement du câble du paratonnerre situé au sommet de l'église.

## Reconstruction des courts de Tennis

La reconstruction des 2 courts de tennis extérieurs a été réalisée au cours du mois de juin. Ces travaux financés par la communauté de communes permettront aux joueurs de tennis de pratiquer leur sport dans des conditions optimales !



## Site Internet de la Mairie

Le site internet de la mairie a fait peu neuve. Vous y retrouverez toutes les informations utiles et toutes les actualités de la commune. [www.neung-sur-beuvron.fr](http://www.neung-sur-beuvron.fr)



## Défibrillateurs

La commune s'est équipée de trois défibrillateurs. Un est accessible en extérieur sur la façade de la salle de fêtes (coté place Albert Prudhomme), un est installé dans le gymnase et un autre dans la salle du stade de foot.



## Du côté de...

### La bibliothèque



L'équipe de bénévoles de la bibliothèque Maurice Genevoix, vous accueille **les lundis et mercredis de 16h à 18h et les samedis de 10h à 12h\***

Grâce au partenariat avec la Direction de la Lecture Publique (DLP) de Blois, l'adhésion, gratuite, permet l'accès à plus de 3 000 documents imprimés et audiovisuels ainsi qu'aux ressources numériques en ligne de la DLP.

Afin de proposer une offre variée, une partie du fonds est renouvelée tous les 6 mois et de nouvelles acquisitions sont réalisées tous les trimestres.

N'hésitez pas à venir découvrir nos installations et nous faire part de vos envies.

L'équipe de la bibliothèque

### Du camping

Encore une belle saison pour le camping municipal LA VARENNE avec 2000 nuitées enregistrées et des clients pleinement satisfaits de leur séjour au cœur de la Sologne.

Merci aux régisseurs pour leur sens de l'accueil, leur implication au service de nos hôtes.

Malgré la météo capricieuse, le vide grenier a néanmoins pu se tenir le dimanche 3 octobre. Merci à l'École de musique pour sa prestation appréciée des visiteurs et exposants.



### L'école

L'école maternelle « **Les Castors** » et l'école élémentaire « **Les Carnutes** » ont fusionné dans une seule entité depuis la rentrée 2021. M<sup>me</sup> Charlotte CHARPENTIER en assure la direction.

Cette fusion permet une mutualisation et optimisation des moyens, du matériel, et des agents communaux. Cela facilitera également la communication des informations avec un seul interlocuteur pour les familles et la mairie.

**La mairie poursuit son programme pluriannuel de rénovation des bâtiments scolaires. Pendant l'été 2021, c'est ainsi la toiture de la cantine qui a été entièrement refaite.**

La fête de l'école s'est tenue le 2 juillet avec la traditionnelle cérémonie de remise des livres aux élèves par les élus de Neung et de La Ferté Beauharnais.

Une fois la menace de la fermeture de classe écartée (voir Le Mot du Maire), la rentrée 2021 s'est déroulée dans de bonnes conditions.



### Des commerces et artisans

#### BAR TABAC PRESSE L'UNION

L'UNION propose maintenant un rayon épicerie avec un large choix de fruits et légumes, produits frais et épicerie.

#### DES NOUVEAUX ARTISANS

Wilfried LAURENT, artisan plombier - électricien est installé à Neung depuis le 1<sup>er</sup> octobre.

Contact au 06 09 04 75 90

Burhan DEMIRCI a repris l'entreprise de plomberie - chauffage - électricité de M. Philippe LETERRE.

Contact au 02 54 83 67 43



### LA BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE

La boutique « L'Éphémère » permet de renforcer l'offre commerciale de notre commune. Proposer un produit saisonnier, tester le succès de ses créations ou de ses produits, exposer ses œuvres, présenter une nouvelle collection, se faire connaître auprès de la clientèle... autant de besoins qui peuvent être comblés par L'Éphémère.

Anne Beauvais, artiste peintre, sera présente en décembre. La municipalité espère qu'avec la reprise de la vie culturelle, d'autres artistes viendront partager leur passion pour l'Art.

La Maison des Associations peut également accueillir des expositions plus intimistes.

Pour toute information, contacter la mairie.

L'éphémère 

### LE COCHON SANS RANCUNE

Nous souhaitons la bienvenue à M. et M<sup>me</sup> BRUNEAU qui ont réhabilité l'ancienne boucherie rue Henri de Geoffre. La boutique est ouverte du mercredi au dimanche de 8 h 30 à 12 h 30 et de 16 h à 19 h les mercredis et vendredis.



### Du Cinémobile pour tous

Le Cinémobile a repris ses activités et vient à Neung sur Beuvron un mardi soir par mois avec 3 films récents, dont un film « jeune public » projeté à 18h. Le cinémobile peut également accueillir les publics en situation de handicap sensoriel ou moteur.

#### ACCESSIBILITÉ MOTEUR

Le Cinémobile, établissement recevant du public de catégorie ERP4, peut accueillir les personnes en situation de handicap moteur. Des places sont réservées à cet effet et l'accès à l'intérieur du camion se fait au moyen d'une rampe d'accès ou d'un hayon de sécurité.

#### ACCESSIBILITÉ SENSORIELLE

L'ensemble des séances (sauf mention contraire par film) sont accessibles pour les personnes malentendantes, grâce à une amplification sonore, et pour les personnes aveugles et malvoyantes grâce à l'audiodescription.

Le Cinémobile propose le matériel Fidelio (Doremi), à savoir des boucles magnétiques portatives qui permettent aux spectateurs malentendants d'accéder à l'amplification sonore ou aux spectateurs malvoyants et aveugles à l'audiodescription du film. Ce matériel permet une adaptation du film selon les besoins de chacun, de manière individualisée.

**À savoir :** L'équipement dont dispose le Cinémobile permet de brancher n'importe quel type de casque ou écouteur, vous pouvez donc ramener le vôtre. Le Cinémobile est équipé de casques le cas échéant.

#### COMMENT S'Y PRENDRE ?

L'équipe du Cinémobile est à la disposition des personnes en situation de handicap pour leur permettre l'accès à l'équipement et les accompagner dans leur séance de cinéma.

Pour faciliter cet accueil étant donné que le régisseur se charge de l'accueil des spectateurs, de la vente des entrées et du lancement de la projection, nous recommandons :

- D'arriver en avance afin de pouvoir être accompagné selon les besoins ;
- De se signaler auprès du régisseur dans le cas d'une difficulté à monter les marches, acheter sa place, s'installer dans la salle... ;
- De demander le matériel pour accéder à l'amplification sonore ou à l'audiodescription du film ;
- D'apporter son propre casque ;
- De faire régler ses appareils auditifs afin d'accéder à la piste audio amplifiée (position T) ;
- Pour les groupes, de faire connaître sa venue à l'avance.



# Comptes rendus des Conseils Municipaux de Neung-sur-Beuvron

## Séance du 5 novembre 2020

### DÉLIBÉRATION N° D0064\_2020 portant subventions 2020

ASSOCIATIONS	MONTANT VOTÉ
VNC Foot	2 500,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Neung	1 500,00 €
AFM Téléthon	100,00 €
Le Souvenir Français	100,00 €
TOTAL	4 200,00 €

M. Mickaël METIVIER demande des explications sur la baisse de la subvention attribuée à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers. M. le Maire lui fait part de son rendez-vous avec le trésorier de l'Association et rappelle la somme importante figurant sur la trésorerie de celle-ci. Il précise que le principe d'une subvention est de financer un projet. Il insiste sur le fait qu'il s'agit de gestion de deniers publics.

Mécontent, M. Mickaël METIVIER quitte la salle du conseil municipal à 19h15. M. le Maire réitère ses explications aux autres membres du conseil municipal.

Après divers échanges, le conseil municipal vote à 12 voix pour, 1 voix contre (Mme Caroline de BODINAT) et 1 abstention (M. Grégory LUNEAU).

### DÉLIBÉRATION N° D0065\_2020 portant tarifs du camping 2021

L'agence régionale de développement économique Dev'up Centre Val de Loire est venue présenter le pré-diagnostic du camping. Il en ressort que pour une meilleure rentabilité de celui-ci, il faudra envisager un plus grand nombre d'emplacements.

Une étude de marché sera réalisée pour déterminer et prioriser les axes de développement du camping.

Le financement de l'étude de marché pourra être envisagé avec le Syndicat du Pays de Grande Sologne. L'objectif est fixé à l'exercice 2022.

M. le Maire propose au conseil municipal les tarifs du camping comme suit :

### BASSE SAISON : Du 11 avril au 25 juin et du 4 septembre au 16 octobre 2021

TENTES • CARAVANES • CAMPINGS CARS	
Emplacement	4€ / jour
Branchement électrique	3,60€ / jour
Adulte	3€ /jour
Enfant de 5 à 15 ans	1,90€
Enfant de - de 5 ans	GRATUIT
Remplissage réservoir d'eau	2,50€
Quinzaine (forfait 2 adultes / 2 enfants)	160€

MOBIL HOMES (2 nuits minimum)	
Nuitée	60€ / nuit
Semaine (7 nuits)	300€
Option ménage	20€

### HAUTE SAISON : Du 26 juin au 3 septembre 2021

TENTES • CARAVANES • CAMPINGS CARS	
Emplacement	5€ / jour
Branchement électrique	3,60€ / jour
Adulte	3,50€ /jour
Enfant de 5 à 15 ans	2,20€
Enfant de - de 5 ans	GRATUIT
Remplissage réservoir d'eau	2,50€
Quinzaine (forfait 2 adultes / 2 enfants)	160€

MOBIL HOMES (2 nuits minimum)	
Nuitée	70€ / nuit
Semaine (7 nuits)	350€
Option ménage	20€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les tarifs du camping 2021 à 14 voix pour.

### DÉLIBÉRATION N° D0067\_2020 portant demande de subvention Dotation Départementale d'Aménagement Durable 2021

Dans le cadre de sa politique de développement durable, le Conseil Départemental a décidé de soutenir les collectivités locales de Loir-et-Cher dans leurs projets comportant au moins une dimension durable relative à l'un des cinq grands enjeux :

1. Le développement des mobilités douces,
2. La protection de la biodiversité,
3. L'aménagement du territoire,
4. La préservation de l'eau,
5. L'amélioration du cadre de vie.

Pour ce faire, il a été mis en œuvre une Dotation Départementale d'Aménagement Durable ou DDAD.

Le financement des dépenses d'investissement devra être réalisé dans l'année suivant la notification de l'aide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de proposer un projet en lien avec l'amélioration du cadre de vie (aménagement d'espaces naturels destinés à être ouverts au public et en particulier l'aménagement du pré de commune situé à proximité du Beuvron).

### DÉLIBÉRATION N° D0068\_2020 portant demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2021

La commune propose de déposer un dossier concernant les travaux de rénovation d'un bâtiment public « mairie » (gros œuvre et isolation thermique) afin d'obtenir cette subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à 14 voix pour.

### DÉLIBÉRATION N° D0069\_2020 portant reconduction d'attribution de chèques Cadhoc au personnel pour 2020

Depuis plusieurs années, le conseil municipal a décidé d'attribuer aux salariés des bons cadeaux à l'occasion des fêtes de Noël sous la forme de Chèque CADHOC.

Sur proposition de M. le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

**RECONDUIT** pour 2020 le dispositif Chèque CADHOC, **FIXE** la valeur du Chèque CADHOC à 171 € par agent **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

### DÉLIBÉRATION N° D0070\_2020 portant adhésion à l'Agence Technique Départementale 41

L'agence accompagne les communes sur toutes les questions relatives à la voirie communale, de la définition des besoins à la réalisation des travaux. Le fonctionnement de l'agence fonctionne selon un principe de cotisation annuelle, cette cotisation s'élève à 1 € par habitant pour les communes et communes déléguées de moins de 4 000 habitants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à l'ATD41.

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

### 1. TRAVAUX

- Les travaux de la Place Charles Quenet se déroulent normalement. Les entreprises sont à l'écoute des commerçants. La mise en œuvre des enrobés est prévu le 14 novembre 2020. La plantation des arbres (Albizia) aura lieu à partir du 16 novembre prochain.
- Les travaux de reconstruction de la station d'épuration vont observer un retard de deux mois suite à un problème d'extension du réseau électrique par le Sidelc.
- Étude patrimoniale sur les réseaux d'eau potable : la Société ALTERO a réalisé les mesures nocturnes afin d'évaluer les débits et fuites.

### 2. CAMPING

M. Aymeric BARRÉ fait un point sur le camping et précise que sur les trois employés recrutés pour la saison 2020, la collectivité a décidé de prolonger le contrat de 10h hebdomadaires de M. Jean-Louis PLOTTU afin de conserver une maintenance et un entretien sur la période hivernale. Depuis le mois de juillet, M. PLOTTU a montré son investissement sur le site, notamment la remise en état de l'arrière du camping très appréciée.

Pour améliorer la visibilité et l'attractivité du camping municipal, un nouveau site internet sera créé par M. Jean-Michel BARON.

### 3. FINANCES

- L'attribution de la subvention Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance a été délivrée à la commune à hauteur de 2 000 € correspondant à 20% du montant Hors Taxes des dépenses, par arrêté n° 2020-10-09-035 du 09/10/2020. M. le Maire estime que le montant attribué est insuffisant et précise que l'installation de la caméra prévue au carrefour du quartier des Gouédières est abandonnée. Seule la caméra en face du bar de l'Union sera installée.
- La subvention accordée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne concernant la réhabilitation de la station d'épuration a été reportée au 15 décembre 2021.
- M. le Maire propose des modifications sur les tarifs des salles municipales, notamment pour la Salle de la Forge et la Salle du Stade en incluant un tarif à la demi-journée, à la journée en semaine et à la soirée en semaine. Le montant des dépôts de garantie reste inchangé. En ce qui concerne la Maison des Associations, il est instauré un tarif expositions pour un montant de 50 € le week-end.
- Une régie de recettes sera instaurée pour les spectacles (Festillésime 41). Le montant de l'entrée sera de 2 €.

## 4. INFORMATIONS

- L'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2019 n'a pas été reconnu pour la commune.
- Un nouveau protocole sanitaire a été mis en place dans les écoles dès le vendredi 30 octobre selon les dernières instructions du gouvernement. Virginie SENTUCQ remercie le personnel pour leur investissement et leur disponibilité durant cette période difficile.
- La bibliothèque reste fermée.
- Afin d'apporter une aide aux commerçants, la commune a instauré un mini site internet Click and Collect, répertoriant les commerçants ainsi que leurs coordonnées et les produits proposés. Malgré les travaux de la Place Charles Quenet, la boulangerie fonctionne bien ainsi que le marché du samedi matin installé sur le parking de la Place du Champ de Foire. La facilité de se garer engendrent une satisfaction des habitants.

## Séance du 3 décembre 2020

### DÉLIBÉRATION N° D0076\_2020 portant Cession de la parcelle cadastrée D n° 1020p située lieu-dit « La Chauvellerie » à la SCI de Veillas

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune souhaite vendre au profit de la SCI de Veillas la parcelle cadastrée D 1020p Lot A située au lieu-dit « La Chauvellerie » sur la Route Départementale 922 d'une superficie de 3 335 m<sup>2</sup> pour la somme de 30 000 €.

Cette opération permettra l'installation du siège social et des locaux techniques de la SAS GAVEAU, entreprise de peinture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

### DÉLIBÉRATION N° D0077\_2020 portant Acquisition de la parcelle cadastrée G n° 0079 située à la Basinière à M. Bernard LERCK

M. le Maire expose au conseil municipal que la Commune souhaite acquérir un terrain d'une surface totale de 1 522 m<sup>2</sup> appartenant à M. Bernard LERCK. Il s'agit de la parcelle G N° 0079 située à la Basinière, en rive gauche du Beuvron, dans le cadre de futurs projets communaux : aménagement du pré de commune et des bords du Beuvron

Le conseil municipal décide de procéder à l'acquisition de ce terrain pour le prix net vendeur de 3 200 Euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

### DÉLIBÉRATION N° D0078\_2020 portant acquisition ensemble immobilier situé 48 rue Henri de Geoffre

M. le Maire expose au conseil municipal que la Commune souhaite acquérir un ensemble immobilier situé 48 rue Henri de Geoffre appartenant à M. Jean-Louis RIPOCHE afin d'envisager un futur projet communal.

Le conseil municipal décide de procéder à l'acquisition des parcelles Section A N° 0154, N° 0567, N° 569 en copropriété, N° 0570, N° 0571 pour le prix net vendeur de 130 000 Euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

### DÉLIBÉRATION N° D0079\_2020 portant Subventions DETR 2020 dans le cadre du plan France Relance

Avec l'épidémie de Covid-19, la France connaît l'une des plus graves crises sanitaires et économiques de son histoire. Dans ce cadre, l'État s'est donné comme priorité d'engager une relance économique en reconstruisant une économie forte, écologique, souveraine et solidaire.

Il a été proposé de déposer des demandes de subventions relatives à ce projet dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 (DETR).

La commune de Neung-sur-Beuvron se positionne sur un projet de rénovation thermique de son école maternelle et sollicite une subvention au plus large possible (80%).

La commune de Neung-sur-Beuvron se positionne sur un second projet de réfection de berge sur le cours d'eau « La Tharonne » (à proximité du parking du Centre de Secours) et sollicite une subvention à hauteur de 60% des dépenses réelles HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION N° D0080\_2020 portant Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet**

Le conseil municipal DÉCIDE :

La création, à compter du 1er janvier 2021, d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à hauteur de 35/35ème d'un temps plein, étant précisé que les conditions de qualification sont définies règlementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

Le conseil municipal vote à 14 voix pour et 1 abstention de M. Mickaël METIVIER.

Les travaux de la Place Charles Quenet sont presque achevés. Les arbres ont été plantés cette semaine, les toilettes publiques ont été installées. Les jardinières seront mises en place sur le site semaine prochaine. Le planning des travaux a été respecté.

## **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

### **1. TRAVAUX**

• Avancement des travaux de reconstruction de la station d'épuration : Il reste l'extension du réseau électrique à effectuer. Celui-ci sera installé mi-février. Un mois après, les deux stations, la nouvelle et l'ancienne fonctionneront simultanément pour une phase de test de 2 mois. La fin des travaux est prévue pour le mois de juin 2021.

### **2. FINANCES**

• Attribution de la subvention DDAD 2020 à hauteur de 17 000 € correspondant à 80% du montant Hors Taxes des dépenses réalisées dans le cadre de la réfection d'une partie de la liaison entre le domaine de Villemorant et l'étang de Beaumont (Allée Royale).

• Dans le cadre du plan de Relance 41 déployé par le Conseil Départemental afin de soutenir l'économie de nos territoires, la collectivité a présenté quatre devis d'entreprises locales cités ci-dessous : Devis Sologne Paysages et Jardins de 3 349.67 € HT correspondant à la plantation de 3 albizia Place Charles Quenet, un second devis de Sologne Paysages et Jardins de 3 049.42 € HT pour la plantation d'arbres dans le parc de la salle de la Forge, un devis de l'entreprise Bruno Houry d'un montant de 2 747.25 € concernant les travaux de peinture du logement communal situé rue Henri de Geoffre et enfin le devis de l'entreprise de métallerie Florian Habert d'un montant de 665.00 € HT pour la fabrication d'un portail dans le passage à côté de l'école. Cette aide est attribuée à hauteur de 50% du montant des commandes signées entre le 18/11/2020 et le 31/03/2021 dans la limite de 5 000 euros de subvention par collectivité.

• La dotation revenant à la commune au titre du FCTVA 2020 s'élève à 36 404.77 € en investissement et à 6 473.05 € en fonctionnement soit au total un montant de 42 877.82 €

Cette dotation est calculée sur le fondement des articles L1615-1 à L1615-12 et R1615-1 à D1615-7 du code général des collectivités territoriales.

### **3. INFORMATIONS**

• M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commune a fait acte de candidature au programme « Petites Villes de Demain ». Ce dispositif apporte un soutien en ingénierie. Il

permet de bénéficier de financements prioritaires. Les communes de Lamotte Beuvron et Salbris ont également été retenues.

• La réouverture de la bibliothèque a eu lieu samedi dernier. Mme Anne-Sophie LEYTHIENNE remercie les bénévoles pour leur implication. Elle travaille sur le service de réservation en ligne en collaboration avec la Direction de la Lecture Publique pour un soutien à la culture accessible. L'éclaircissement des collections est prévu en janvier 2021 ainsi que les listes d'acquisitions. Malgré le contexte, il y a beaucoup de fréquentation sur le site.

• Pas de Téléthon cette année mais il y a possibilité d'effectuer des dons en ligne. Composer le 3637 ou se rendre sur le site internet de l'AFM.

• Le marché de Noël, le repas des Anciens et le repas du personnel communal sont annulés au vu des restrictions de rassemblement dues à la crise sanitaire du Covid-19.

• Les commerçants sont satisfaits de l'opération Click and Collect mise en place par le conseil municipal. Les informations sont mises à jour régulièrement. Ce dispositif redonne le moral aux commerçants qui retrouvent une activité.

• M. le Maire souligne la qualité des décorations de Noël dans le village. M. le Maire remercie les membres du conseil municipal, les agents municipaux ainsi que les bénévoles de l'Association Bel Automne qui se sont impliqués.

• La boutique éphémère accueillera Bell Luna du 21 au 23 décembre prochains.

## **Séance du 28 janvier 2021**

### **DÉLIBÉRATION N° D0002\_2021 portant demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021**

Certains travaux prévus au budget primitif 2021 de la commune peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Le projet qui pourrait être présenté est le suivant :

• Rénovation thermique et accessibilité du bâtiment administratif de la mairie.

La commune sollicite au titre de la DETR 2021 une subvention au plus large possible (50 %) et mandate le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Actuellement, la mairie ne dispose pas d'accessibilité PMR. Les bâtiments très anciens ne sont pas adaptés à la circulation des personnes à mobilité réduite. En outre, l'isolation thermique n'est pas convenable : fenêtres et portes en simple vitrage, isolation des murs insuffisante.

Cet ouvrage a une valeur patrimoniale. Ce projet est plus conséquent que celui proposé au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION N° D0003\_2021 portant Adhésion de la collectivité à la Fondation du Patrimoine**

La Fondation du Patrimoine, première organisation privée en France, dédiée à la préservation du patrimoine culturel de proximité, peut aider les collectivités à participer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine local.

Afin d'aider la collectivité à concrétiser ses projets de restauration d'un bien patrimonial (refonte et restauration de la grosse cloche de l'église pour 17 628 € H.T.) le maire propose d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour la somme de 120 € annuels. Cette adhésion est établie en fonction de l'effectif de la commune (moins de 2000 habitants).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION N° D0004\_2021 portant mise à disposition du personnel communal auprès du SIVOS**

Le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec le Syndicat Intercommunal à Vocation scolaire du Beuvron, des conventions de mise à disposition pour un rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, une Atsem principal de 2<sup>ème</sup> classe, une adjointe technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et des Adjoints techniques de la commune de Neung-sur-Beuvron auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Beuvron,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **DÉLIBÉRATION N° D0005\_2021 portant demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 et rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales**

Afin de soutenir le Plan de relance et d'atténuer les effets de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, le Gouvernement a mis en œuvre différentes mesures de soutien dont le dégagement de crédits exceptionnels sur la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021.

La commune de Neung-sur-Beuvron souhaite se positionner sur un projet de rénovation thermique de l'école maternelle des Castors et sollicite une subvention au plus large possible (80%).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

### **1. TRAVAUX**

• Les travaux de la Place Charles Quenet sont achevés.

• Comme évoqué lors du précédent conseil municipal, la commune a été labellisée Petites Villes de Demain. Pour piloter et mettre en œuvre les différentes actions en lien avec ce programme, il est nécessaire de recruter un chef de projet. Ce poste sera financé à hauteur de 70% par l'Etat, le reliquat pourrait être financé par les trois communautés de communes : Sologne des Etangs, Sologne des Rivières et Cœur de Sologne (en cours de réflexion). Une réflexion aussi en cours avec les communes de Lamotte Beuvron et Salbris (également éligibles au dispositif) pour mutualiser ce poste de chef de projet.

• Les travaux d'extension du réseau électrique de la nouvelle station d'épuration sont en cours. Suite au questionnement d'un riverain sur le bornage de la parcelle, les travaux ont été brièvement interrompus mais vont reprendre rapidement pour une durée d'environ 15 jours.

• La commune, comme toutes les communes actuellement, rencontre des difficultés concernant l'évacuation des boues de la station d'épuration. Les boues de la station d'épuration produites lors de l'épidémie de la COVID-19 ne peuvent être épandues qu'après hygiénisation. Un des processus envisagé est la déshydratation des boues par centrifugation suivi d'une évacuation en centre de compostage mais le coût de ces chantiers ponctuels est élevé (environ 30 000 €). L'Agence de l'Eau aide les collectivités à hauteur de 40% sur les chantiers de centrifugation jusqu'en décembre 2021.

Le Maire a demandé au cabinet Merlin un devis pour la mise en place d'un système d'hygiénisation par chaulage et en parallèle des devis pour la réalisation de chantier de centrifugation/compostage.

### **2. FINANCES**

• La Dotation de Soutien pour la protection de la biodiversité 2020 a été accordée à la commune pour un montant de 11 153 €.

• La Dotation de Solidarité Rurale 2020 a été allouée à la collectivité pour les travaux de réfection de toiture de l'école élémentaire des Carnutes pour un montant de 19 000 € correspondant à 46.18% du montant HT des travaux.

• Le Conseil Départemental a répondu au Maire par courrier en date du 27 novembre 2020 concernant sa demande de réfection de chaussée de la route départementale 923 dans la traverse d'agglomération (travaux de reprise d'enrobés allant des feux de la Place de l'église jusqu'au nouveau giratoire). La demande a été validée par le service des routes du Conseil Départemental et les travaux sont prévus fin du premier semestre 2021.

### **3. INFORMATIONS**

• M<sup>me</sup> Nathalie CHEVRIER rappelle que le développement du jeu de piste nature, Gustave et le mystérieux pendentif, a bien avancé. Deux parcours à vélo sont proposés.

• M. le Maire fait un rappel sur l'application l'delibRE et demande aux conseillers municipaux de se rapprocher du secrétariat de mairie s'ils rencontrent des difficultés dans la prise en main de cet outil.

M<sup>me</sup> Marielle LELAIT explique que les Communautés de Communes de la Sologne des Etangs, Cœur de Sologne et Sologne des Rivières ont décidé d'ouvrir un centre de vaccination à l'Institut Médical de Sologne situé à Lamotte-Beuvron. En raison du nombre très faible de doses de vaccins disponibles, il n'est pas apparu pertinent d'ouvrir un autre centre de vaccination sur ce territoire. Actuellement, 80 vaccins par semaine sont disponibles pour les trois communautés de communes de Sologne. Les vaccinations pour les personnes âgées de 75 ans et plus ont lieu le jeudi à Lamotte Beuvron. M<sup>me</sup> LELAIT se charge de prendre rendez-vous pour les personnes ayant des difficultés à utiliser internet. Il n'y a pas de prise en charge pour le transport des personnes vers les centres de vaccination.

M. le Maire remercie M<sup>me</sup> LELAIT de son implication.

• Deux personnes effectuant des Travaux d'Intérêts Généraux (sanction pénale consistant à effectuer un travail non rémunéré auprès d'une collectivité locale) seront accueillies à partir de la semaine prochaine dans la collectivité. Une personne sera affectée aux services techniques et l'autre personne interviendra à l'école (service de restauration scolaire et ménage des locaux). Par ailleurs, M<sup>me</sup> Virginie SENTUCQ remercie le personnel des écoles pour leur implication durant cette crise sanitaire.

• Les marchands intervenant sur le marché du samedi matin souhaitent se réinstaller sur le parking de la Place du Champ de Foire. Après avoir échangé sur cette demande, les élus décident de donner une suite favorable à cette requête.

• Il est décidé de remettre le stationnement limité à une durée de 2h00 sur la Place Charles Quenet.

Aymeric BARRÉ déplore les incivilités effectuées sur la Place Charles Quenet nouvellement rénovée (bornes régulièrement abîmées, bacs à fleurs dégradés).

## **Séance du 4 mars 2021**

### **DÉLIBÉRATION N° D0006\_2021 portant vente parcelle cadastrée C 1092 située Chemin de Courton à M. Ghislain KEREKPING-SENEKPING**

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune souhaite vendre au profit de M. Ghislain KEREKPING-SENEKPING la parcelle cadastrée section C N° 1092 située Chemin de Courton d'une superficie de 854 m<sup>2</sup> pour un montant de 16 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION N° D0007\_2021 portant vente parcelle cadastrée G 776 située ZA de la Croûte à la SCI JPM IMMO**

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune souhaite vendre au profit de la SCI JPM IMMO la parcelle cadastrée section G N° 776 située ZA de la Croûte d'une superficie de 969 m<sup>2</sup> pour un montant de 10 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION N° D0008\_2021 portant acquisition d'un terrain non constructible situé à La Basinière parcelle cadastrée G 80 à M. Yves BELLESSORT

M. Yves BELLESSORT propose à la collectivité de lui céder son terrain cadastré section G

n° 0080 non constructible d'une superficie de 1225 m<sup>2</sup> situé à La Basinière pour un montant net vendeur de 7000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION N° D0009\_2021 portant échange parcelle lot B cadastrée G 742p de la commune avec parcelles G 0076 et G 0503 appartenant à M. Alain DAPPE situées Route de Vernou en Sologne

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'un échange de parcelles entre les propriétés de M. Alain DAPPE et la Commune.

L'objectif de cette opération est que la commune devienne propriétaire d'un point d'eau présent sur la parcelle G 0076 en vue de l'aménager en espace public, de le remettre en état afin de développer une activité pêche et espace de loisir (promenade, pique-nique,...)

L'échange de ces parcelles n'est pas identique en surfaces échangées mais s'inscrit dans un projet global d'aménagement des abords du Beuvron.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte ces échanges parcellaires.

## DÉLIBÉRATION N° D0013\_2021 portant fusion des écoles maternelle et élémentaire

La commune a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques.

La fusion de deux écoles correspond à leur réunion en une structure.

La Commune de Neung-sur-Beuvron compte aujourd'hui une école maternelle, nommée école maternelle des Castors, composée de deux classes avec trois niveaux, ainsi qu'une école élémentaire, nommée école élémentaire des Carnutes, composée de trois classes avec quatre niveaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en une seule entité à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

Dans le contexte actuel général de baisse des effectifs dans les écoles, le conseil municipal sera très vigilant sur le maintien du nombre de classe sur le RPI.

## DÉLIBÉRATION N° D0014\_2021 portant taxe sur dispersion des cendres dans le site cinéraire (jardin du souvenir)

Le site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées comprend un espace aménagé pour leur dispersion (communément appelé « jardin du souvenir ») et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts.

Toute dispersion de cendres donne lieu à la perception d'une taxe spécifique dont les montants sont fixés par délibération du conseil municipal et tenus à la disposition du public au cimetière et dans les services municipaux.

Cette taxe comprend la dispersion des cendres, la fourniture d'une plaque en granit noir fin de 15 x 10 cm et la gravure en lettres d'or du nom du défunt précisant son année de naissance et son année de décès.

Ce dispositif permet de conserver la mémoire des personnes disparues.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'instaurer le tarif de 200 € pour la taxe spécifique de dispersion des cendres sur la commune de Neung-sur-Beuvron.

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

### 1. TRAVAUX

- M. le Maire informe le conseil municipal sur le dispositif Petites Villes de Demain.

Une réunion a été organisée en présence de M<sup>me</sup> la Sous-Préfète. Il est nécessaire de recruter un chef de projet pour animer le dispositif. Ce dernier sera financé à hauteur de 70% par l'Etat et le reste à charge sera réparti à part égale entre les trois communautés de communes : Sologne des Etangs, Sologne des Rivières et Cœur de Sologne.

La convention Petites Villes de Demain est en cours d'élaboration et reprend trois objectifs clefs :

- La redynamisation du centre bourg afin de développer l'attractivité du village (développement du camping, requalification de l'ancienne épicerie et de l'ancienne maison de retraite)
- La résilience sanitaire (extension du pôle santé, regroupement des centres de secours de Neung et Montrieux, extension du gymnase)
- La rénovation des bâtiments publics (mairie et écoles).

### 2. FINANCES

- Attribution de la Dotation de Solidarité Rurale 2021 allouée pour les travaux de réhabilitation du bâtiment public de la mairie pour un montant de 24 000 € correspondant à 28.72 % du montant HT des travaux (83 563 €).

- Attribution d'une subvention au titre de l'opération 1 000 chantiers pour nos artisans locaux, allouée pour un montant de 4 905 € correspondant à 50% du montant HT des travaux 9 811 €. Ces projets concernent les travaux de peinture au logement rue Henri de Geoffre pour 2 747,25 € HT, la fabrication et la pose d'un portillon à côté de l'école pour 665,00 € HT, les plantations Place Charles Quenet pour 3 349,67 € HT et aux abords de la Forge pour 3 049,42 € HT.

### MANIFESTATIONS :

- En raison des conditions sanitaires, le spectacle Festillissime « Les vies d'Ulysse » prévu initialement le dimanche 14 mars 2021 à la salle des fêtes est reporté au dimanche 21 novembre 2021. Les horaires restent inchangés.
- Le grand marché est envisagé le samedi 15 mai 2021 sous réserve d'un contexte sanitaire favorable.

### 3. INFORMATIONS

- Point sur la situation sanitaire : les personnes de plus de 75 ans, habitantes de Neung-sur-Beuvron ont été aidées par la mairie pour leur inscription dans les centres de vaccination rattachés à notre territoire (Romorantin et Lamotte Beuvron). Sur 86 demandes reçues, 74 personnes ont obtenu leur rendez-vous et 12 demandes restent en attente à ce jour. 50% des personnes âgées de plus de 75 ans auront reçu les deux doses de vaccin d'ici fin avril.

Les retours sont positifs et les habitants sont satisfaits de cette démarche de la municipalité.

M. le Maire remercie vivement M<sup>me</sup> Marielle LELAIT, M<sup>me</sup> Joëlle ANDREOLETTI et les secrétaires de Mairie pour leur implication dans ce travail collectif.

## QUESTIONS DES CONSEILLERS

- M<sup>me</sup> Caroline de BODINAT demande si le conseil municipal pourrait avoir lieu en visio-conférence afin que le public puisse en bénéficier. M. le Maire précise que la collectivité ne possède pas le matériel

nécessaire et qu'il ne souhaite pas engager des dépenses importantes pour mettre en place ce système. M. le Maire demande à M<sup>me</sup> Caroline de BODINAT de lui fournir une proposition technique et financière pour la mise en place d'un système de visio-conférence public.

- M<sup>me</sup> Caroline de BODINAT requiert une explication sur l'obtention de l'avis des domaines concernant l'acquisition de l'ensemble immobilier rue Henri de Geoffre voté à l'unanimité lors du précédent conseil municipal. M. le Maire précise que cette opération n'est pas soumise à consultation obligatoire des Domaines.

## Séance du 6 avril 2021

### DÉLIBÉRATIONS N° D0015\_2021 à D0019\_2021 portant approbation des comptes de gestion 2020

Les comptes de gestion transmis par la Direction des Finances Publiques de Lamotte Beuvron du budget principal et des budgets annexes logements sociaux, camping, eau et assainissement et chaufferie bois étant conformes en tout point avec les comptes administratifs de la commune, il est proposé de délibérer sans réserve selon les résultats suivants :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les comptes de gestion 2020 à 14 voix pour.

BUDGETS	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
COMMUNE	- 87 944,28 €	423 648,18 €
LOGEMENTS SOCIAUX	-1 595,23 €	12 151,26 €
CAMPING	924,33 €	-12 379,45 €
EAU ET ASSAINISSEMENT	-1 157 790,88 €	56 220,49 €
CHAUFFERIE BOIS	6 778,55 €	8 913,40 €
<b>TOTAUX</b>	<b>-1 239 627,51 €</b>	<b>488 553,88 €</b>

### DÉLIBÉRATIONS N° D0020\_2021 à D0024\_2021 portant approbation des comptes administratifs 2020

Il est proposé de délibérer après présentation des comptes administratifs, exposés par M<sup>me</sup> Joëlle ANDREOLETTI, Adjointe en charge des finances.

BUDGETS	INVESTISSEMENT				
	Dépenses	Recettes	Résultat 2020	Résultat antérieur	Résultat total
COMMUNE	605 891,99	517 947,71	-87 944,28	16 869,60	<b>-71 074,68</b>
LOGEMENTS SOCIAUX	1 595,23	0,00	-1595,23	42 217,70	<b>40 622,47</b>
CAMPING	2 234,70	3 159,03	924,33	8 019,93	<b>8 944,26</b>
EAU ET ASSAINISSEMENT	1 244 016,98	86 226,10	-1 157 790,88	910 285,04	<b>-247 505,84</b>
CHAUFFERIE BOIS	22 971,42	29 749,97	6 778,55	7 747,47	<b>14 526,02</b>

BUDGETS	INVESTISSEMENT				
	Dépenses	Recettes	Résultat 2020	Résultat antérieur	Résultat total
COMMUNE	1 125 480,14	1 549 128,32	423 648,18	186 213,25	<b>609 861,43</b>
LOGEMENTS SOCIAUX	1 021,44	13 172,70	12 151,26	34 070,27	<b>46 221,53</b>
CAMPING	28 053,15	15 673,70	-12 379,45	18 822,64	<b>6 443,19</b>
EAU ET ASSAINISSEMENT	60 778,13	116 998,62	56 220,49	63 234,32	<b>119 454,81</b>
CHAUFFERIE BOIS	30 491,73	39 405,13	8 913,40	3 459,67	<b>12 373,07</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 voix pour, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Comme évoqué lors de la réunion du débat d'orientation budgétaire en date du 18 mars dernier, l'année 2020 a généré un excédent cumulé de fonctionnement de 609 861,43 € sur le budget principal.

Les frais de personnel sont en hausse dus essentiellement aux recrutements de personnels non titulaires afin de pallier au remplacement d'agents titulaires en congé de maladie ou en accident du travail et aux agents titulaires en disponibilité.

Les charges financières sont très logiquement en baisse compte tenu que la collectivité n'a pas réalisé de nouvel emprunt.

Le Maire rappelle le traitement des impayés effectué par M<sup>me</sup> Joëlle ANDREOLETTI et l'en remercie.

Le budget principal présente un déficit d'investissement de - 87 944 €, expliqué par des subventions attendues et non perçues à ce jour concernant les travaux engagés, notamment au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), dotation pluriannuelle lissée sur 4 ans.

En ce qui concerne le budget eau et assainissement, cette année a dégagé un déficit de l'exercice de 1 157 790,88 € et un déficit cumulé de 247 505,84 €.

Ce déficit s'explique par le premier versement de la subvention d'équipement versé en 2019 pour un montant de 275 158,80 € de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afférent à la reconstruction de la station d'épuration et pour laquelle le solde est attendu sur l'exercice 2021 à hauteur de 625 000 € ainsi que la réalisation d'un emprunt de 550 000 € pour le financement de la reconstruction de la nouvelle station d'épuration en 2019.

### DÉLIBÉRATION N° D0025\_2021 portant affectation des résultats d'exploitation 2020 – BUDGET COMMUNE

Il est rappelé que lors de la réunion du conseil municipal en date du 5 novembre 2020, la collectivité a décidé par délibération n° D0066\_2020 de la fusion des budgets chaufferie bois et logements sociaux sur le budget principal au 1er janvier 2021.

Le Maire-Adjoint en charge des finances présente aux membres du Conseil Municipal les affectations de résultats d'exploitations de l'exercice 2020 :

#### BUDGET COMMUNE

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 609 861,43 € (423 648,18 € + 186 213,25 €)
- Un déficit cumulé d'investissement de : - 71 074,68 € (- 87 944,28 € + 16 869,60 €)
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de : 2 200,44 €.

#### BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 46 221,53 € (12 151,26 € + 34 070,27 €)
- Un excédent cumulé d'investissement de : 40 622,47 € (- 1 595,23 € + 42 217,70 €)
- Pas de restes à réaliser en dépenses d'investissement.

## CHAUFFERIE BOIS

### Considérant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 12 373,07 € (8 913,40 € + 3 459,67 €)
- Un excédent cumulé d'investissement de : 14 526,02 € (6 778,55 € + 7 747,47 €)
- Pas de restes à réaliser en dépenses d'investissement.

### Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

Considérant que les budgets logements sociaux et chaufferie bois sont intégrés sur le budget principal dès 2021.

Les résultats sont les suivants :

- **Excédent cumulé de fonctionnement**  
= 609 861,43 € + 46 221,53 € + 12 373,07 € = 668 456,03 €
- **Déficit d'investissement**  
= - 71 074,68 € + 40 622,47 € + 14 526,02 € = - 15 926,19 €
- En recettes d'investissement, 300 000 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Ce qui couvre les 2 200,44 € de restes à réaliser et le déficit d'investissement de 15 926,19 €. Il constitue également une provision pour couvrir les investissements 2021.

- En dépenses d'investissement 15 926,19 € (le déficit 2020) au compte 001
- En recettes de fonctionnement, 368 456,03 € (668 456,03 € - 300 000 €) au compte 002.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2020.

## DÉLIBÉRATION N° D0026\_2021 portant affectation des résultats d'exploitation 2020 – BUDGET CAMPING

Le Maire-Adjoint en charge des finances présente aux membres du Conseil Municipal les affectations de résultats d'exploitation de l'exercice 2020 :

### BUDGET CAMPING

#### Considérant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 6 443,19 € (- 12 379,45 € + 18 822,64 €)
- Un excédent cumulé d'investissement de 8 944,26 € (924,33 € + 8 019,93 €)
- Pas de restes à réaliser en dépenses d'investissement.

#### Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

- En recettes d'investissement, 8 944,26 € au compte 001 correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté.
- En recettes de fonctionnement, 6 443,19 € au compte 002 correspondant au solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2020.

## DÉLIBÉRATION N° D0027\_2021 portant affectation des résultats d'exploitation 2020 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire-Adjoint en charge des finances présente aux membres du Conseil Municipal les affectations de résultats d'exploitation de l'exercice 2020 :

### BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

#### Considérant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 119 454,81 € (56 220,49 € + 63 234,32 €)
- Un déficit d'investissement de : - 247 505,84 € (- 1 157 790,88 € + 910 285,04 €)

- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 225 295,14 €.
- Des restes à réaliser en recettes d'investissement : 600 000 €.

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

- En recettes d'investissement, 119 454,81 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.
- En dépenses d'investissement 247 505,84 € (le déficit 2020) au compte 001.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2020.

## DÉLIBÉRATION N° D0029\_2021 portant attribution de subventions 2021

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2021 selon l'enveloppe globale inscrite au budget 2021 aux associations ayant fourni un dossier complet à la date de la séance du conseil municipal.

Les autres dossiers seront délibérés au fur et à mesure de leur réception.

Le tableau des subventions accordées aux associations pour 2021 est ainsi adopté à 15 voix pour.

ASSOCIATIONS	MONTANT VOTÉ
ADMR	1 400,00 €
Amicale des Anciens Combattants d'AFN	200,00 €
Club 3 <sup>e</sup> âge Bel Automne	500,00 €
Société Musicale	4 000,00 €
Mille et un partages	200,00 €
Le Souvenir Français	100,00 €
Association des Conciliateurs de Justice	150,00 €
Association Fondation Sologne (0.08 € par habitant)	100,00 €
Sologne Nature Environnement	150,00 €
GRAHS (Groupe de Recherches Archéologiques)	200,00 €
CFA Chambre des Métiers (80 € par apprentis)	200,00 €
AFM Téléthon	100,00 €
Millan Cyclisme (course le 26 juin 2021 - 0,50€ / hbt)	626,00 €
CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)	200,00 €
UCPS	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 026,00 €</b>

L'association Fondation Sologne gère le domaine du Ciran, site naturel situé à Ménestreau en Villette, présentant de nombreuses activités, ateliers, parcours de découvertes en famille ou en groupe ainsi que la location de gîtes et de salles de réception. L'école maternelle doit s'y rendre en sortie scolaire.

L'Association CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) a transmis une demande de subvention à la mairie. Cette association intervient notamment dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Durant la crise sanitaire et suite aux confinements, les violences intrafamiliales ont augmenté considérablement à l'échelle nationale et à l'échelle locale. L'association est intervenue lors d'une conférence au collège Louis Pergaud. M. le Maire souhaite encourager ce type d'association et précise que le dossier de demande de subvention est très bien réalisé.

Quelques associations n'ont pas souhaité faire de demande cette année compte tenu de la crise sanitaire et de leurs besoins moindres.

## DÉLIBÉRATION N° D0029\_2021 portant vote des taxes directes locales 2021

Monsieur le Maire souhaite maintenir les taux des taxes directes locales identiques à ceux de l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré à 15 voix pour, le conseil municipal FIXE les taux des taxes fiscales pour l'année 2021, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 54,06 % (dont taux départemental de 24,40 %)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69,31 %

## DÉLIBÉRATION N° D0030\_2021 portant vote du budget primitif 2021 – BUDGET COMMUNE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2021 du budget de la commune, comme suit :

### Section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement : 1 782 755,19 €
- Recettes de fonctionnement : 1 782 755,19 €

### Section d'investissement

- Dépenses de fonctionnement : 997 263,68 €
- Recettes de fonctionnement : 997 263,68 €

### Monsieur le Maire explique les postes principaux de la section de dépenses de fonctionnement :

- Les dépenses à caractère général : les crédits alloués au fonctionnement des services sont limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement (énergie, chauffage).
- Les charges de personnel augmentent suite aux remplacements d'agents indisponibles, à la prévision d'un recrutement sur emploi permanent au service technique afin d'effectuer un tuilage professionnel avant le départ à la retraite d'un agent, à la prévision d'une allocation de retour à l'emploi pour un agent titulaire en disponibilité souhaitant réintégrer la collectivité.
- Le virement à la section d'investissement pour l'équilibre budgétaire.
- Les contributions aux organismes de regroupement. Il s'agit de la participation de la commune au budget du Sivos.
- Reversement au budget annexe du camping. Monsieur le Maire précise qu'il n'envisage plus que le budget principal abonde ce budget annexe. L'étude de marché envisagée permettra de définir la stratégie à mettre en place pour l'avenir du camping municipal. Toutes les pistes seront examinées avec attention.

Concernant les recettes de fonctionnement, Monsieur le Maire explique que les subventions DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et DDAD (Dotation Départementale d'Aménagement Durable) ainsi que le Plan France Relance sont intégrées sur le budget de fonctionnement alors qu'elles permettent des dépenses d'investissement. Les frais de chauffage des locataires sont également évoqués.

Monsieur le Maire rappelle les investissements prévus en 2021 :

- Travaux de réalisation de gros œuvre aux écoles (toiture restaurant scolaire et rénovation thermique de l'école maternelle)
- Installation portillon de passage à côté de l'école
- Acquisition matériel informatique dans les écoles
- Travaux de peinture logement communal, acquisition de mobilier et électroménager
- Acquisition ensemble immobilier situé 48 rue Henri de Geoffre
- Travaux de rénovation et accessibilité du bâtiment administratif de la mairie
- Travaux de mise aux normes de l'église
- Travaux de voirie sur le tronçon rue des Prés – rue des Remparts
- Acquisition de défibrillateurs dans les ERP
- Aménagement paysager du pré de commune

- Acquisition du terrain cadastré G 0079 situé à la Basinière
- Acquisition du terrain cadastré G 0080 situé à la Basinière
- Plantations Place Charles Quenet et aux abords de la salle de la Forge
- Participation à la réfection et sécurisation de la route des étangs
- Reprise de sépultures au cimetière

## DÉLIBÉRATION N° D0031\_2021 portant vote du budget primitif 2021 – BUDGET CAMPING

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2021 du budget du camping, comme suit :

### Section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement : 54 533,41 €
- Recettes de fonctionnement : 54 533,41 €

### Section d'investissement

- Dépenses de fonctionnement : 29 340,81 €
- Recettes de fonctionnement : 29 340,81 €

Pas d'évolution significative concernant les dépenses de fonctionnement hormis les frais de personnel et l'entretien de terrain. Des frais de maintenance supplémentaires suite à la mise en place de l'univers monétique. Le poste eau et assainissement a dû être augmenté en raison de la fuite d'eau suite au gel dans la maison du gardien.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les élus espèrent une augmentation des droits de stationnement ainsi que les nouvelles prestations proposées (location de vélos et de matériel de tennis) durant la période estivale. La subvention d'équilibre versée par le Budget Principal apparaît à hauteur de 36 000 €.

Les crédits inscrits en dépenses d'investissement comprennent la refonte du site internet, la remise en état du tableau électrique, des travaux de rénovation et d'embellissement du camping ainsi qu'une étude de marché et de faisabilité pour le développement de la structure à hauteur de 12 450 € HT, dont 50 % sera financé par le Conseil Régional au titre du dispositif CAP TOURISME L'objectif est de faire la saison 2021 comme la saison 2020 avant de prendre une décision suite à l'étude de marché.

La remise en eau a été effectuée et nécessite le changement de robinets.

## DÉLIBÉRATION N° D0032\_2021 portant vote du budget primitif 2021 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2021 du budget de l'eau et de l'assainissement, comme suit :

### Section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement : 122 204,37 €
- Recettes de fonctionnement : 122 204,37 €

### Section d'investissement

- Dépenses de fonctionnement : 878 835,72 €
- Recettes de fonctionnement : 878 835,72 €

Les dépenses de recherches CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) supplémentaires à celles prévues dans l'étude patrimoniale doivent être inscrites sur le budget de fonctionnement.

En dépenses d'investissement, les crédits budgétaires prévus concernent essentiellement la reconstruction de la station d'épuration à hauteur de 500 000 €. La subvention attendue de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est de 625 000 €. La continuité de l'étude patrimoniale des réseaux d'eau potable est quant à elle prévue à hauteur de 37 000 €, subventionnée par le Conseil Départemental pour 4 102 € et par l'Agence de l'Eau pour 41 300 €.

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

### 1. TRAVAUX

- Un point est effectué sur les travaux de reconstruction de la station d'épuration. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'extension du réseau électrique est terminée malgré les problèmes rencontrés avec le SIDELC. L'entreprise OTV MSE procède à des tests sur les équipements électromécaniques jusqu'à la fin du mois d'avril.
- La première campagne de prélèvements effectuée dans le cadre de la recherche de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) dans les eaux destinées à la consommation humaine a été effectuée.

### 2. FINANCES

- La Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local accordée en 2017 pour les travaux d'aménagement de la Place Charles Quenet pour un montant de 34 200 € correspondant à 15.32 % du montant H.T. des travaux (235 000 €) est versée à la collectivité.

### 3. MANIFESTATION

- Le grand marché prévu le 15 mai 2021 est annulé suite à la crise sanitaire.

### 4. INFORMATIONS

- Plusieurs actions ont été mises en place concernant la vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans. 90 à 95 rendez-vous ont été pris sur les centres de Romorantin et Lamotte-Beuvron. Sur la commune, 75% des personnes âgées de plus de 75 ans ont reçu la première dose. Le rappel pour l'injection de la seconde dose est prévu le jeudi 22 avril prochain dans le cadre du centre éphémère de Neung-sur-Beuvron.

La mairie commence à recevoir des demandes de rendez-vous des personnes âgées de 70 à 75 ans. 27 rendez-vous sont déjà pris.

Ce service rendu à la population par la collectivité a permis d'obtenir 224 rendez-vous via Doctolib. Le centre éphémère de Neung-sur-Beuvron a été très apprécié des administrés en raison de la présence des professionnels de santé bien connus sur la commune. C'est une belle action solidaire à l'échelle de la communauté de communes. Le Maire remercie le personnel du secrétariat de mairie qui s'est vu attribuer une charge supplémentaire de travail ainsi que M<sup>mes</sup> Marielle LELAIT et Joëlle ANDREOLETTI pour leur implication.

Le Maire a sollicité auprès du Préfet l'ouverture d'une seconde journée de vaccinations : la priorité fixée par la Préfet pour cette nouvelle série de vaccination est de cibler les personnes de plus de 70 ans.

- M<sup>me</sup> Nathalie CHEVRIER explique la mise en place du parcours du jeu de piste « Gustave et le mystérieux pendentif » prévue le lundi 12 avril avec l'implantation des QR codes. Le point de départ du jeu se fera au ponton du terrain de camping.
- Des stagiaires BAFA seront accueillis au terrain de camping durant la période du 17 au 24 avril 2021. Le thème est « l'organisation de mini-camps ». Une quinzaine de participants contribueront aux stages de base et de perfectionnement.
- La bibliothèque Maurice Genevoix reste ouverte.

## Séance du 3 juin 2021

### DÉLIBÉRATION N° D0033\_2021 portant demande de subvention au titre de la DSIL 2021 et rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales

Afin de soutenir le Plan de relance et d'atténuer les effets de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, le Gouvernement a mis en œuvre différentes mesures de soutien dont le dégagement de crédits exceptionnels sur la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021.

La commune de Neung-sur-Beuvron souhaite se positionner sur un projet de rénovation thermique du bâtiment administratif de la mairie et sollicite une subvention à hauteur de 60% du coût total des travaux H.T. (83 120 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

### DÉLIBÉRATION N° D0034\_2021 portant demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de l'appel à projets France Relance

La demande d'aide sollicitée par la commune de Neung-sur-Beuvron à hauteur de 40% consiste au traitement des boues non hygiénisées, stockées dans la bache souple de la station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

### DÉLIBÉRATION N° D0036\_2021 portant création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe

**Le conseil municipal DÉCIDE :**

La création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet à hauteur de 35/35ème d'un temps plein, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

### DÉLIBÉRATION N° D0038\_2021 portant signature de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »

**M. le Maire expose :**

À l'été 2020, la commune a été labellisée « Petites Villes de Demain ». Les projets envisagés sont les suivants :

- La redynamisation du centre bourg afin de développer l'attractivité du village (réhabilitation du camping, requalification de l'ancienne épicerie et de l'ancienne maison de retraite)
- La résilience sanitaire (extension du pôle santé, regroupement des centres de secours de Neung et Montrieux, extension du gymnase)
- La rénovation des bâtiments publics (mairie et écoles).

Les conventions ont été présentées à Madame la Sous-Préfète qui souhaite que des délibérations actent ces documents.

Les conventions sont consultables en mairie.

**ARTICLE 1 :** d'approuver la signature de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » (cf. annexe)

**ARTICLE 2 :** de donner pouvoir au Maire pour signer tout acte et document, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

### DÉLIBÉRATION N° D0039\_2021 portant subventions 2021

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2021 selon l'enveloppe globale inscrite au budget 2021 aux associations ayant fourni un dossier complet à la date de la séance du conseil municipal.

Les autres dossiers seront délibérés au fur et à mesure de leur réception.

**Trois dossiers sont présentés lors de cette séance :**

Le premier concerne l'Association VNC Foot. Monsieur le Maire explique que l'association avait déjà fait une demande l'année dernière. Un échange avait eu lieu leur demandant de diversifier leurs demandes par le biais d'autres dispositifs : FDVA, ANS, instances fédérales. Il avait également été demandé aux dirigeants du club d'entamer une réflexion et des travaux afin de se fédérer avec les autres clubs de foot de la Communauté de Communes. A ce jour, aucune démarche en ce sens n'a été réalisée malgré les échanges entre Mme Virginie Sentucq, Maire-Adjointe en charges des affaires sportives et Monsieur Gaugry, Président du club.

Le Maire propose de ne pas attribuer de subvention de fonctionnement au club mais de privilégier des travaux d'investissement dans le complexe sportif pour l'entretien des structures : vestiaires, local arbitre, salle, buvette. Cette position est partagée entre le Maire et les Adjoints. D'autre part, d'importants travaux de mise aux normes électriques sont à envisager et représentent une dépense d'environ 30 000 € à échelonner sur les prochaines années. Le Maire et les Adjoints ont demandé un diagnostic et une hiérarchisation des travaux à effectuer à M. Jean-Pierre Beaugrand. Des devis sont attendus et comprennent également le désamiantage.

M. Mickaël Métivier, conseiller municipal, n'est pas d'accord sur le fait de supprimer complètement cette subvention. Quant à la fusion des clubs, il estime que cela représente un travail important sur plusieurs années.

M. le Maire précise que malgré le contexte sanitaire actuel, trois sports sont pratiqués actuellement au stade sauf le football. Le Maire ne comprend pas pourquoi les jeunes du club ne pratiquent pas le football en ce moment.

La demande de subvention porte sur l'acquisition de filets et de matériel. Il n'y a pas de réel projet de club.

L'Association VNC Foot ne percevra donc aucune subvention de fonctionnement sur l'exercice 2021.

Après ces échanges et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à 1 voix contre (M. Mickaël Métivier) et 14 voix pour.

Le second dossier concerne l'Amicale Sportive et Touristique des Sapeurs-Pompiers de Neung. Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 800 €.

Il évoque, pour information, que les contributions annuelles versées par la commune au SDIS sont d'un montant d'environ 30 000 €. Monsieur Métivier précise que ce sont deux choses différentes. Monsieur le Maire précise que tout le monde ne connaît pas le fonctionnement du SDIS et du Centre de Secours de Neung-sur-Beuvron et de la différence à faire avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

M. Aymeric Barré intervient en précisant que le niveau de la subvention allouée correspond à ce que perçoit certaines autres associations telles que le comité de jumelage ou le comité des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à 2 voix contre (Mme Caroline de Bodinat et M. Mickaël Métivier) et 13 voix pour.

Le troisième dossier porte sur la demande de subvention de l'Association Sportive du Collège. Cette demande est tardive en raison de la crise sanitaire actuelle. 21 élèves dont 10 élèves de Neung doivent partir pour un raid de trois jours à l'île Charlemagne et finir leur parcours à Center Parc. Ces élèves n'ont pas effectué de sortie scolaire depuis deux ans.

Après en avoir débattu, l'assemblée propose un montant de 300 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la subvention de 300 € et vote à 15 voix pour.

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

### 1. TRAVAUX

- Un point est effectué sur les travaux de reconstruction de la station d'épuration. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mise en service de la nouvelle station a été effectuée le 27 avril dernier et qu'elle fonctionne bien. Monsieur le Maire souhaite qu'à la fin des travaux, un circuit pédagogique sur le cycle de l'eau soit mis en place. Un professeur de SVT du collège est déjà intéressé.
- La seconde campagne de prélèvements dans le cadre de la recherche de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) dans les eaux destinées à la consommation humaine sera effectuée le mercredi 16 juin en condition de température chaude. Les résultats du premier prélèvement sont plutôt favorables.

Les travaux de terrassement sur les courts de tennis se terminent dans les prochains jours et sera suivi par la pose du grillage. Les travaux de mise en peinture suivront dans 3 semaines et devront être terminés pour le début du tournoi, à partir du 2 juillet.

Un défibrillateur extérieur a été installé à la salle des fêtes et deux défibrillateurs intérieurs ont été placés dans la salle du stade et au gymnase.

M. le Maire remercie M<sup>me</sup> Joëlle Andreoletti, M. Sébastien Berthet, M. Jean-Pierre Beaugrand et les employés communaux pour le fleurissement du village, notamment au niveau de la mairie. Le rond-point aux Gouédières sera fleuri avec des plantes économes en eau. Le Maire demande à ce que le dossier Villages Fleuris soit complété.

Les panneaux de vidéo protection ainsi que les panneaux de la Communauté de Communes ont été retirés par les services du Département pour mise en conformité des entrées de villages.

### 2. FINANCES

Il est nécessaire d'annuler la régie de recettes concernant le marché, instaurée en date du 10/09/1984 et de créer une régie de recettes unique multiservices pour les animations et les manifestations culturelles de la commune. Monsieur le Maire propose à Mme Marielle Lelait d'être nommée régisseur titulaire et à Mme Nathalie Chevrier d'être nommée mandataire suppléant pour la gestion de cette régie.

### 3. MANIFESTATION

• Retour du cinémobile le mardi 8 juin.

• Le spectacle Festillissime « La P'tite Boutique » aura lieu le samedi 12 juin 2021 à 20h00 Place Charles Quenet. Seuls les commerçants organiseront une buvette afin de leur permettre une reprise d'activité.

• Dans la continuité, M. Aymeric Barré exprime le souhait d'organiser la fête de la musique le 21 juin comme le veut la tradition. Deux concerts sont proposés par la municipalité. La commune accueillera le groupe « Les vilaines choses » et le groupe « Waterfalls ».

- La kermesse des écoles est décalée au vendredi 2 juillet à 18h00.

• Le feu d'artifice aura lieu le 14 juillet au soir. Monsieur Mickaël Métivier informe qu'il n'y aura pas de bal organisé par les sapeurs-pompiers cette année. En fonction des mesures sanitaires, la municipalité va se renseigner auprès du prestataire afin d'en organiser un.

• Le Festival d'Art : initialement porté par la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs, celui-ci ne pourra finalement pas être financé par l'EPCI. Néanmoins certaines communes ont décidé de conserver l'événement prévu. A Neung sur Beuvron, le festival aura lieu le 22 août place Charles Quenet et regroupera des artisans d'art (peintres, sculpteurs, ...). L'organisation a été confiée à Franck Remond de l'Atelier 35.

• Vaccinations : dans le cadre du centre éphémère à la salle des Fêtes de Neung sur Beuvron : 2 sessions (de 2 séances chacune) ont été organisées en mars, avril et mai permettant de vacciner environ 200 personnes issus de la CCSE. Monsieur le Maire remercie les médecins de Dhuizon (Touchain, Berger, Paccoud), les infirmiers/ infirmières de Dhuizon et Neung, les élus de Neung, les employés de la Communauté de Communes, Monsieur et Madame Michel André qui ont permis de mettre en place cette organisation, ainsi que le journaliste pour son article dans la Nouvelle République.

• La boutique Ephémère : l'activité reprend suite à la levée des restrictions dues à la crise sanitaire.

• L'ADMR demande à la municipalité s'il serait possible de déposer les déchets de tonte sur le composteur de Neung car ils ne peuvent avoir accès plusieurs fois, le même jour, à la déchetterie. L'accord est donné uniquement pour les déchets de tonte.

## Séance du 11 septembre 2020

### DÉLIBÉRATION N° D0040\_2021 portant cession d'un terrain cadastré section G N°0742 situé Route de Vernou.

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune souhaite vendre au profit de Madame Eloïse PFEIL et Monsieur Thierry COUVREUR la parcelle cadastrée section G N° 0742 située route de Vernou en Sologne d'une superficie de 2 117 m<sup>2</sup> pour un montant de 28 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### DÉLIBÉRATION N° D0041\_2021 portant sur une demande de création de chambre funéraire à la Croûte Route de Romorantin par la SAS CATON.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de création d'une chambre funéraire sur la zone de La Croûte, route de Romorantin, sur la parcelle cadastrée Section D N° 1027.

#### Cette chambre funéraire comprendra :

- Un accueil, 2 salons de présentation des corps pour une superficie de 97,10 m<sup>2</sup> ainsi qu'une partie de magasin – réception des familles pour l'organisation des obsèques d'environ 72.00 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### DÉLIBÉRATION N° D0043\_2021 portant demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour aménagement du clarificateur pour la gestion des boues COVID

M. le Maire explique que de façon générale, on retrouve le virus de la Covid-19 dans les boues des stations d'épuration. De ce fait l'épandage agricole des boues n'est plus autorisé sans traitement préalable. Pour cela, plusieurs scénarios sont proposés : soit réhabiliter le clarificateur existant (29 000 €), soit construire un silo supplémentaire mais le coût est beaucoup plus important (environ 80 000 €).

Les boues qui seront stockées dans le clarificateur, en parallèle du procédé d'hygiénisation par chaulage, seront ensuite évacuées par hydrocureur (coût d'environ 1000 €).

#### Le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité :

- De déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 60% (50% + 10% ZRR) des travaux estimés à 29 000 € HT en vue d'aménager le clarificateur de l'ancienne station d'épuration pour le traitement des boues Covid.

### DÉLIBÉRATION N° D0044\_2021 portant approbation des rapports annuels de l'eau et de l'assainissement 2020

Monsieur le Maire présente les rapports annuels pour l'exercice 2020 transmis par le délégataire Véolia des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Concernant le rapport annuel de l'eau, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une inspection vidéo du forage de Sainte Alice a été réalisée en décembre 2020. Elle conclut à l'absence d'anomalies structurelles majeures sur l'ouvrage. Ce contrôle est obligatoire tous les 10 ans. Le coût de l'opération s'est élevé à 14 000 € H.T.

Une étude patrimoniale a été engagée en 2020. Elle permettra d'identifier les travaux à réaliser en priorité et d'établir un programme pluriannuel de travaux.

Après examen desdits rapports et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

**APPROUVE** les Rapports Annuels du Délégué pour les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'exercice 2020.

### DÉLIBÉRATION N° D0045\_2021 portant exonération sur la taxe foncière des propriétés bâties

Après échanges, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir l'exonération de deux ans à 100 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Ainsi que les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### DÉLIBÉRATION N° D0046\_2021 portant attribution d'une subvention exceptionnelle à une étudiante.

Une étudiante Noviodunoise, M<sup>me</sup> Lucille HAUTEFORT, inscrite en troisième année de LEA Anglais-Coréen à l'université de La Rochelle dont le projet est de poursuivre ses études jusqu'au doctorat, spécialisé dans la langue coréenne a déposé une demande de subvention exceptionnelle auprès de la mairie en date du 19 juin dernier. Elle souhaite étudier dans une université Coréenne pendant un semestre en tant qu'étudiante d'échange. Cet échange universitaire lui sera d'une grande aide dans la réalisation de son projet professionnel qui est d'ouvrir un centre de culture française en province Sud-Coréenne. Le but de ce centre est de présenter la culture française dans sa globalité, tel que cours de langue, culture, histoire, cuisine typique française ou bien encore des cours sur des sujets de sociétés modernes en France.

Afin qu'elle puisse mener à bien son projet dont la formation nécessite un apport financier élevé, elle sollicite la commune et demande l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

En retour, elle se propose d'organiser une présentation ou un atelier présentant la culture coréenne aux collégiens ou aux résidents de l'EHPAD.

À ce jour, cet échange a été suspendu suite à la crise sanitaire, Le Maire propose au conseil municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € sous condition que le projet aboutisse.

Dit que les crédits budgétaires sont inscrits au budget de la commune 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

### 1. TRAVAUX

- M. Jean-Pierre BEAUGRAND accompagné de M<sup>me</sup> Joëlle ANDREOLETTI et de M<sup>me</sup> Anne-Sophie LEYTHIENNE a effectué la visite du village dans le cadre de la tournée du jury régional de l'ARF (Association Régionale pour le fleurissement et l'embellissement des communes) en date du mercredi 25 août dernier.

Le côté positif qui en résulte est que dans son ensemble le village est agréable, propre et bien entretenu y compris le cimetière et le camping. Ils ont demandé que la collectivité recherche la datation des deux cèdres devant la mairie (environ 120 et 150 ans). Ils ont trouvé que les nouvelles toilettes publiques étaient bien placées et de bel aspect. Ils préconisent de procéder à des affichages et à une meilleure communication sur la biodiversité et l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires sur la commune. Le cimetière est agréable et propre : il faut favoriser sa végétalisation.

Les employés municipaux sont félicités de leur travail pour l'embellissement du village.

### 3. MANIFESTATION

- Boutique Ephémère

En août une exposante de produits naturels de soin et de beauté et également d'épices a proposé ses produits. La période était peu propice mais l'exposante pourrait revenir au printemps.

Bell Luna qui propose des vêtements femme sera présente du 15 au 18 septembre puis en novembre et en décembre.

Une artiste peintre, M<sup>me</sup> Anne Beauvais de Chevigny, sera présente du 14 au 18 décembre 2021

M. Jean-Pierre Beaugrand évoque le problème de stationnement à côté de la boutique éphémère et propose l'étude de deux places de parking.

- Pour la 1<sup>ère</sup> fois, une marche sera organisée dans le cadre d'Octobre Rose 2021 (sensibilisation au dépistage du cancer du sein) le 17 octobre prochain. La commune est seule à organiser cet événement sur le territoire de la Communauté de Communes. L'Association du Comité de Jumelage est porteuse de ce projet très bien organisé. La Ligue contre le Cancer fournira des accessoires pour la décoration des vitrines et du village.

- Le Conseil Départemental organise chaque année le spectacle vivant FestiJardins. Samedi 4 septembre prochain, l'étape sera à Neung-sur-Beuvron dans un jardin privé sur le thème de La Fontaine. Il reste des places.

## QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Une conseillère municipale demande des informations sur le devenir de l'ancienne épicerie « Vival ». Monsieur le Maire précise que le pharmacien ne donnera pas suite au projet de déplacement de la pharmacie dans les locaux du « Vival ». L'objectif était de concentrer l'activité en centre bourg pour le dynamiser. Il faut réfléchir à une autre orientation pour ces locaux. La collectivité ne souhaite pas de réhabilitation pour la création de logements ou d'un local commercial. Le Maire rencontre le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) le 24 septembre prochain pour étudier les opportunités d'aménagement de cet espace. L'avis des Noviodunois sera pris en compte.

Quel que soit le projet de reconversion envisagé, il faudra se positionner sur le CRST via le Syndicat du Pays de Grande Sologne pour financer les futurs investissements

## INFORMATIONS

- M. le Maire a été contacté par la directrice de l'école primaire mardi 31 août pour l'informer que le RPI Neung/La Ferté Beauharnais était menacé par la fermeture d'une classe. M. le Maire est intervenu auprès de l'inspectrice de circonscription et auprès de la directrice académique pour leur rappeler leur engagement de ne pas fermer de classe au cours des deux prochaines années suite à la fusion des écoles élémentaires et maternelles de Neung-sur-Beuvron en juin 2021. Il est inacceptable que la collectivité et l'école soient prévenues la veille de la rentrée scolaire : c'est un manque de respect envers les élèves, les enseignants, les parents d'élèves et les élus. Finalement, suite à une réunion des services de l'Education Nationale et des services de l'Etat mercredi 1<sup>er</sup> septembre, il a été décidé qu'il n'y aura pas de fermeture de classe pour cette rentrée scolaire. Le Maire tient à souligner la solidarité entre enseignants, parents d'élèves et élus : c'est ce qui a permis d'éviter la fermeture d'une classe. Un article est paru dans le journal local de la Nouvelle République ce jeudi 2 septembre.

- Le volailler « Cocotte Dora » ne viendra plus sur le marché du samedi matin. Il faut trouver un autre volailler.



## PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

SOYEZ **ALERTÉ PRÉVENU INFORMÉ**

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre Commune s'est équipée de l'application **PanneauPocket**

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de votre Commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

### SIMPLE ET GRATUIT

Testez vous-même!

- 1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore** ou **PlayStore**.
- 2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en cliquant sur le cœur ❤️ situé à côté de son nom.

**Pas besoin de créer un compte !**

Félicitations, vous recevrez désormais des notifications de votre Commune en cas d'alertes ou d'informations.

**BONNE UTILISATION !**

Disponible sur App Store, Google Play, AppGallery

Découvrez ou redécouvrez Neung et ses alentours grâce à au nouveau jeu interactif « **Gustave et le mystérieux pendentif** »



Deux circuits vous sont proposés : 11 ou 15 kms

Le départ de l'énigme se fait au niveau du camping « La Varenne »

+ D'INFOS



## Les Associations 1000 et 1 Partages

1000 et 1 Partages, association loi 1901 vient de fêter ses 5 ans d'existence en mars dernier. Elle s'inscrit dans une démarche écologique, environnementale afin de contribuer à la problématique du Déchet. Elle est un acteur de l'Economie Sociale et Solidaire. Elle se présente comme l'un des rares acteurs du réemploi en milieu rural en Centre Val de Loire.

En 2021, elle compte à ce jour près de 50 Adhérents. Au mois de mai, juin et juillet, 1000 et 1 Partages a réceptionné plus de 10 tonnes de déchets. Ceux-ci ont pu être traités, revalorisés, et mis en vente à petits prix à la boutique du réemploi. Par ailleurs, les objets qui n'ont pas pu être remis en vente à l'association sont déposés gratuitement, dans un « Espace dons » accessible à l'arrière du bâtiment afin de leur donner une nouvelle vie.



1000 et 1 Partages propose également un Jardin Pédagogique. Il s'agit d'un espace accessible aux horaires d'ouverture et à tout public.

L'association a proposé en mai 2021 son 1<sup>er</sup> « Troque ta plante » avec des échanges et des partages de graines potagères et de fleurs.

Cet été, 1000 et 1 Partages a réalisé une animation Zéro Déchet sur le thème de la connaissance des produits cosmétiques avec l'Adolescentre.

Parmi les nombreux projets en préparation, l'association proposera en septembre la mise en place d'un « Frigo dons ». Celui-ci sera disposé dans « l'Espace dons » situé à l'arrière du bâtiment. Chacun pourra y déposer ses denrées alimentaires non-périssables qu'ils souhaitent mettre à disposition d'autrui. Le « Frigo Dons » sera accessible à tous.

La Boutique (14 Place Charles de Gaulle) est ouverte au public le mardi, mercredi et vendredi de 14h30 à 17h30. Samedi : de 10h à 12h30 et de 14h30 à 16h30.

[www.1000et1prtages.org](http://www.1000et1prtages.org)



## Handball Sologne des Etangs

Malgré toutes les contraintes sanitaires que nous avons connues cette année, notre club a réussi à maintenir ses entraînements au gymnase ou au city pour le plus grand plaisir des enfants. Nous remercions nos bénévoles pour leur adaptation mais aussi nos licenciés pour leur compréhension et leur assiduité malgré la situation. Le club ne cesse de progresser et il est une nouvelle fois récompensé par l'obtention du label de qualité « Ecole de hand » grâce au travail des entraîneurs et coaches. Horaires des entraînements : Le mardi pour les moins de 13 garçons et filles, les moins de 18 garçons et les seniors. Le mercredi pour les moins de 15 garçons, les moins de 18 filles et les moins de 11 garçons et filles. Le jeudi pour les moins de 15 filles.

+ D'INFOS : Arnaud Charpentier  
• 06 77 13 38 45



## AdolesCentre Accueil de loisirs pour les ados de 11 à 17ans

Du 12 au 30 juillet, 43 jeunes issus de la communauté de communes de La Sologne des Étangs ont pu participer aux différentes activités de l'accueil de loisirs pour les 12/17 ans à Neung-sur-Beuvron. Arnaud Charpentier, directeur de l'accueil avec ses 4 animateurs Anatole, Laura, Trystan et Tim ont encadré et animé ce temps de loisirs. Au programme de la première semaine, l'Éco-Lanta solognot où durant toute la semaine les jeunes se sont affrontés autour d'épreuves collectives puis individuelles. Cette année c'est Dorian déjà gagnant en 2019, qui remporte l'épreuve.



La semaine suivante, c'est un séjour court de 5 jours et de 4 nuits au camping du Lac de Loire à Blois. Avec pour thème l'écologie, le développement durable et le local, les jeunes ont fait le trajet à vélo, ont fabriqué leur propre savon (avec le partenariat de 1000 et un partage), pratiqué des activités ne nécessitant que la force humaine pour se déplacer (paddle et piscine) et participé à des animations natures (découverte de la faune et flore de la Loire) avec une soirée affût au castor.

Enfin, pour finir le mois, les super-héros ont pris place avec comme finalité une animation pour les accueils de loisirs des 3/12 ans de la communauté de communes. Les ados tiendront donc l'académie des super-héros pour former les plus petits pour qu'ils deviennent à leur tour des super-héros. La journée au Parc Astérix a été le point fort de la semaine.

L'Adolescentre donne déjà rendez-vous aux ados du 25 au 29 octobre pour une semaine sur le thème d'Harry Potter.  
[asso.adolescentre@famillesrurales.org](mailto:asso.adolescentre@famillesrurales.org)

## Comité des fêtes

En raison de la crise sanitaire, toutes nos manifestations de fin d'année 2020 ont été annulées.

La soirée moules/frites de 2021 n'a également pu avoir lieu, les conditions sanitaires étant trop strictes pour organiser cet événement dans de bonnes conditions.

Nous sommes heureux de pouvoir reprendre nos activités avec la SOIRÉE DISCO qui se déroulera le samedi 13 novembre à la Salle des Fêtes (inscription par mail à [comitedesfetesneung1@orange.fr](mailto:comitedesfetesneung1@orange.fr)).

Le marché de Noël se tiendra le dimanche 5 décembre. Nous vous attendons nombreux à ces manifestations.

L'équipe du Comité des Fêtes



## Gymnastique volontaire Sologne des Etangs

La saison 2020/2021 s'est terminée dans un contexte toujours aussi particulier.

L'effectif a énormément baissé cette saison mais nous espérons retrouver tous nos adhérents cette année.

Nous n'avons pu pratiquer nos cours seulement jusqu'en octobre. Ensuite, les cours ont repris tous les samedis matin depuis le 20 mars à l'extérieur avec l'autorisation de la Municipalité.

Au début, nous nous sommes retrouvés à l'étang des Millançais et ensuite sur le City Park à la plus grande joie des adhérentes. La surface est excellente pour pratiquer ce genre d'activités (cardio, renforcement musculaire, abdos et le tout en musique). De plus, le temps était avec nous !

À Neung-Sur-Beuvron, la marche nordique et la gym douce avaient également repris respectivement le lundi et le mardi.

Pour les adhérents qui le souhaitaient, des cours en ligne étaient proposés chaque semaine par les animateurs de l'EPGV. N'hésitez pas à venir voir le déroulement des différents cours de Gym Pilate, Fit Dance, Renforcement musculaire, Country, Zumba douce et Gym douce pour nos seniors.



Nous vous proposons  
2 séances  
gratuites



REPRISE DES COURS LE LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021

+ D'INFOS :

Marie-Claude LAURENT • 06 79 49 88 90

Marie-Claire BEAUDOIN • 06 74 56 79 42

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI																
<b>NEUNG-SUR-BEUVRON</b> Salle du Foot 11h00 à 12h00 <b>Zumba Douce</b> Animatrice : Patricia Référente : Marie-Claude	<b>NEUNG-SUR-BEUVRON</b> Salle du Foot 11h00 à 12h00 <b>Gym douce</b> Animatrice : Patricia Référente : Marie-Claude	<b>VERNOU EN SOLOGNE</b> Salle des Fêtes 18h30 à 19h30 <b>COUNTRY débutant</b> Animatrice : Marylène Référentes : Martine et Véronique	<b>NEUNG-SUR-BEUVRON</b> Salle des Fêtes 18h00 à 19h00 <b>COUNTRY</b> Animatrice : Marylène Référente : Marylène																
<b>LA FERTE-BEAUHARNAIS</b> Salle des Fêtes 15h30 à 16h30 <b>Gym PILATE</b> Animatrice : Séverine Référente : Liliane	<b>NEUNG-SUR-BEUVRON</b> Salle des Fêtes 18h30 à 19h30 <b>FIT Dance</b> Animatrice : Emilie Référentes : Christiane et Florence	<b>Nouveau 2021</b>	<b>MILLANCAÏ</b> Salle des Fêtes 19h30 à 20h30 <b>Renfo musculaire - cardio</b> Animatrice : Marie-Joe Référentes : Marie-Claire et Elisabeth																
<b>NEUNG-SUR-BEUVRON</b> Salle du Foot 19h00 à 20h00 <b>Gym PILATE</b> Animatrice : Séverine Référente : Nelly	<b>Nouveau 2021</b>	<b>COTISATIONS</b>																	
<i>Nous nous réservons le droit d'annuler un cours si le nombre d'adhérents est inférieur à 12.</i>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>NB DE COURS</th> <th>ADHÉSION</th> <th>LICENCE</th> <th>PRIX TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>100 €</td> <td>30 €</td> <td>130 €</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>150 €</td> <td>30 €</td> <td>180 €</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>190 €</td> <td>30 €</td> <td>220 €</td> </tr> </tbody> </table>	NB DE COURS	ADHÉSION	LICENCE	PRIX TOTAL	1	100 €	30 €	130 €	2	150 €	30 €	180 €	3	190 €	30 €	220 €	
NB DE COURS	ADHÉSION	LICENCE	PRIX TOTAL																
1	100 €	30 €	130 €																
2	150 €	30 €	180 €																
3	190 €	30 €	220 €																

## Le club de badminton Sologne des Étangs fait sa rentrée !

Les badistes de la Sologne des Etangs vont pouvoir ressortir leur raquette et leur tenue pour une saison que le club de badminton de Neung-sur-Beuvron espère « à peu près normale » malgré les contraintes sanitaires.

L'école de badminton de l'association, qui demeure majoritairement une école de la découverte où les jeunes âgés de 5 à 17 ans viennent pour découvrir la discipline sans qu'ils ne soient obligés de participer à des compétitions, compte à ce jour une trentaine de jeunes. Le club espère accroître un peu plus le nombre de jeunes adhérents. À noter que les jeunes, comme dans d'autres sports, progressent via une grille d'évaluation qui leur permet d'obtenir des « plumes » (un peu comme les ceintures au judo ou les flocons au ski). Et cette année, seize plumes, qui récompensent donc les progrès techniques réalisés par les membres de l'école de badminton ont été décernées : deux plumes rouges mais aussi des bleues, des vertes, une jaune et des blanches ! Bravos à toutes et à tous !

Du côté adultes, le retour sur les courts était très attendu avec notamment des entraînements qui permettent à tous niveaux d'acquiescer les gestes nécessaires pour progresser et s'amuser encore plus. Nous rappelons que nos séances techniques se déroulent une fois par mois le vendredi soir de 20h à 22h.

Alors que vous soyez plutôt sport - loisirs - détente ou compétiteur acharné, le club de Neung-sur-Beuvron vous ouvre ses portes pour 3 séances d'essai gratuites !



# Infos utiles • Horaires



Retrouvez toutes les actions de vos élus et les actualités de la commune sur la page officielle **facebook** de la mairie de Neung sur Beuvron

## Secrétariat de mairie

Tél. : 02 54 83 63 38 – Fax : 02 54 83 73 60

mail [mairie@neung-sur-beuvron.fr](mailto:mairie@neung-sur-beuvron.fr)

**Du lundi au jeudi** de 8h30 à 12h

**Vendredi** : 14h30 à 17h30 - **samedi** 10h à 12h

### • Maison des Services au Public (RSP)

Ouvert **du lundi au vendredi** de 9h à 12h

**mardi** de 14h à 17h, **mercredi** de 14h à 16h,

**jeudi** de 14h à 19h

7 rue Henri de Geoffre

Tél. : 02 54 76 84 47

[rsp@sologne-des-etangs.fr](mailto:rsp@sologne-des-etangs.fr)

### • Poste

**Du mardi au samedi** de 8h30 à 12h30

Dernière levée du courrier à 16h en semaine

12h le samedi

## Agenda

SAMEDI

13 novembre

Soirée Disco  
Salle des Fêtes

DIMANCHE

21 novembre

Théâtre *Les Vies d'Ulysse* à 15 h  
Salle des Fêtes

DIMANCHE

5 décembre

Marché de Noël

### • Crédit Agricole

**Matin** : du mardi au samedi 9h à 12h30

**Après-midi** : mardi et vendredi : 15h à 18h30

**Mercredi et jeudi** : 15h à 17h30 / **samedi** : 14h à 15h50

### • Assistante sociale conseil départemental

M<sup>me</sup> Borderieux - Tél. : 02 54 95 17 80

**Mardi** au Relais Services Publics (RSP) : 9h30 à 12h

### • Bibliothèque

**Lundi** 16h à 18h, **Mercredi** 15h30 à 17h30

et **Samedi** 10h à 12h - Tél. : 02 54 97 16 77

### • Médecins

**D<sup>r</sup> JOLIVARD** : Consultations le lundi, mercredi (matin) et jeudi (matin) - Tél. : 09-70-77-73-11

**D<sup>r</sup> PEREZ** : Consultations le mardi et jeudi - Tél. : 02 42 99 00 26

### • Déchetterie de Neung

Horaires d'hiver : **mardi, jeudi et samedi** 14h à 17h

### • Déchetterie de Dhuizon

Horaires d'hiver :

**lundi, mercredi et vendredi** : 14h à 17h

**samedi** : 9h à 12h

RAPPEL



Poubelles vertes (ordures ménagères en sac) **mardi**



Poubelles jaunes (emballages : cartons, plastiques, boîtes métalliques, aérosols) semaines paires **mercredi**

## Etat Civil



### Naissances 2020/2021

LETERTRE Maria née le 9 juin 2020

KEREKPING-SENEKPING Saint-Michel né le 20 novembre 2020

FERRAZ DRUON Elynn née le 18 décembre 2020

GERVAIS LACORD Erin née le 26 janvier 2021

FERREIRA RAFAIRO Gabriel né le 1<sup>er</sup> février 2021

DUBUT Mayron né le 26 février 2021

CHAUDRON Camille né le 14 mars 2021

BILLON Jules né le 11 mai 2021

CORBIER Joséphine née le 22 mai 2021

BATAILLE LECOFFRE Malo né le 13 juin 2021

GAVEAU Noah né le 11 juillet 2021

OLIVEIRA Norah née le 21 juillet 2021

HERVÉ Julia née le 24 juillet 2021

MONCHET Soann né le 2 septembre 2021

### Mariages 2021

GERVAIS Quentin et LACORD Héloïse le 22 mai

DELVAUX Jérôme et LOUVET Béatrice le 5 juin

JULLION Michel et THOMAS Sophie le 11 septembre



### Décès 2020/2021

RENAULT Jean Jacques le 11 novembre 2020

RENAUD Guy le 13 novembre 2020

BOURELIER Raymond le 3 décembre 2020

TORTAY veuve CAUVIN Gisèle le 11 décembre 2020

GRANGETTE Jean-Pierre le 16 décembre 2020

FIÉVET Simonne le 18 décembre 2020

LEMAIRE François le 18 décembre 2020

KEREKPING-SENEKPING Saint-Michel le 19 décembre 2020

ABERLIN Hubert le 20 décembre 2020

THOMAS veuve DUCHÊNE Germaine le 21 décembre 2020

BANVOY épouse SAUTRAY Marie-Claude le 22 décembre 2020

MATTEA veuve MONTI Ernestina le 22 décembre 2020

QUESTE veuve DANRÉ Anne-Marie le 31 décembre 2020

GENOU veuve MÂCHARD Jacqueline le 2 janvier 2021

RICHARD veuve VILAIN Colette le 2 janvier 2021

PONS veuve MANDARD Ginette le 5 janvier 2021

MOREAU Bernard le 24 janvier 2021

CHARBONNIER veuve BERLAND Roberte le 31 janvier 2021

GEORGET Rina le 6 février 2021

SOURIOUX Jean le 9 février 2021

VERGNE veuve CHAUVÉ Annette le 14 février 2021

GIGON épouse LOUIS Josiane le 19 février 2021

CORNU Philippe le 19 février 2021

DOUSSET veuve ARCHO Paulette le 16 mars 2021

RICOU veuve BOIS Françoise le 22 mars 2021

PIGELET Hubert le 4 avril 2021

FEIGNON veuve FABRE Simonne le 5 avril 2021

JAHAN François le 7 mai 2021

MONJARDET épouse de GEOFFRE

de CHABRIGNAC Françoise le 14 mai 2021

LOUIS Blanche le 20 mai 2021

DELANOUE veuve GUERIN Yvette le 30 mai 2021

BERGONZI veuve BULLET Paulette le 5 juin 2021

NEUHARD Michel le 19 juin 2021

MAFÉ-CHACON Lourdes veuve CORTUO-GORDO le 20 août 2021

HUGUET François le 20 août 2021

GAUSSON Jeanine épouse MOREAU le 22 août 2021

Andrée ALBERT veuve BLONDEAU le 22 septembre 2021